



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-20

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance du 19 février 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

337-20 intitulé

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 afin d'y intégrer la terminologie et modifiant les Règlements 280-07-13 relatif à la construction, 279-07-13 relatif au lotissement et 288-08-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de s'y référer

Le projet de règlement numéro 337-20 a comme objet :

d'intégrer les définitions auparavant incluses dans le Règlement numéro 281-07-13 relatif aux permis et certificats, dans le Règlement de zonage numéro 278-07-13. Le règlement relatif aux permis et aux certificats sera abrogé par le Règlement U-001.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 mars 2020 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville, sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.
4. Le projet de règlement numéro 337-20 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 21 février 2020.

La greffière,

Flavie Robitaille